



CONSEIL GÉNÉRAL  
DE  
**VALEYRES-SOUS-RANCES**

Bureau du Conseil Général  
De et à  
1358 Valeyres-sous-Rances

Valeyres-sous-Rances, le 28 septembre 2015

**Préavis No 33/15 : indemnités des membres du bureau du Conseil dès le 1<sup>er</sup> juillet 2015.**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du bureau du Conseil Général,

1. Préambule :

Conformément à l'art. 29 de la Loi sur les Communes (LC), il appartient au Conseil Général, sur la proposition du bureau, de fixer les indemnités de ses membres, ceci au moins une fois par législature.

Lors de la dernière réadaptation des indemnités des membres de la Municipalité pour la législature 2011-2016, votée et acceptée par le Conseil Général de Valeyres-sous-Rances dans sa séance du 12 octobre 2011, le bureau du Conseil n'avait pas émis l'intention de profiter de l'occasion pour revoir les indemnités de ses membres.

La dernière réadaptation des indemnités des membres du bureau du Conseil Général date du 28 juin 2006.

A plusieurs reprises, certains membres du Conseil général se sont étonnés que lesdites indemnités n'aient pas été augmentées.

2. Considérations :

Afin de permettre une certaine reconnaissance et dynamique envers les membres du Conseil, et futurs membres du Conseil, qui acceptent de s'investir personnellement aux divers postes formant le bureau du Conseil général de Valeyres-sous-Rances.

Pour pouvoir unifier le tarif horaire des vacations communales.

Il serait judicieux de revoir à la hausse le montant des indemnités des personnes formant le bureau du Conseil, soit :

**Indemnités actuelles :**

Président : frs. 500.- par année

Secrétaire : frs. 600.- par année

Vice-président : frs. 200.- par année

Autres activités ; votations, élections, vacations des commissions (gestion, AIVM, etc.) tarif horaire  
frs. 30.-/heures

**Indemnités revues à la hausse dès le 1<sup>er</sup> juillet 2015.**

Président : frs. 600.- par année

Secrétaire : frs. 700.- par année

Vice-président : frs. 250.- par année

Autres activités, votations, élections, vacations des commissions (gestion, AIVM, etc.) tarif horaire  
frs. 35.-/heures

Conclusions :

Au vu de ce qui précède, le bureau du Conseil Général de Valeyres-sous-Rances, prie le Conseil Général de Valeyres-sous-Rances d'accepter de fixer les indemnités annuelles du bureau du Conseil Général, et ceci dès le 1<sup>er</sup> juillet 2015, date du renouvellement du bureau, à frs. :

Président : frs. 600.- par année

Secrétaire : frs. 700.- par année

Vice-président : frs. 250.- par année

Autres activités, votations, élections, vacations des commissions (gestion, AIVM, etc.) tarif horaire  
frs. 35.-/heures

Pour le bureau du Conseil général de Valeyres-sous-Rances :

Le président :

Dominique Streckeisen



La secrétaire :

Sylvie Troyon



Valeyres-sous-Rances, le 28 septembre 2015.